

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21677 - 80ÈME ANNÉE

Un résultat moins bon que l'an dernier

Récolte 2024 de cannes à sucre : la catastrophe se confirme



Selon les derniers chiffres diffusés par le CTICS, le tonnage cumulé de cannes à sucre récoltées à la semaine 42 est plus faible que l'an dernier : près de 839 000 tonnes contre quasiment 844 000 tonnes l'an dernier. Il manque plus de 200 000 tonnes par rapport à la moyenne décennale 2014-2023. La principale explication réside dans un système responsable de revenus insuffisants pour les planteurs.

Ce 19 octobre, le bilan hebdomadaire du CTICS confirme la catastrophe : la récolte de canne à sucre 2024 est inférieure à celle de 2023. Il manque 5000 tonnes. Le déficit par rapport à la moyenne décennale 2014-2023 est de plus de 200 000 tonnes.

Dans l'Ouest et le Sud, 364 000 tonnes ont été livrées à l'usine du Gol à la semaine 42 de 2024, contre 403 000 l'an dernier pour une moyenne décennale de 522

000 tonnes. Dans le Nord et l'Est, ce sont près de 474 000 tonnes livrées à Bois-Rouge contre 442 000 tonnes à pareille époque l'an dernier. Cette hausse est relative : la moyenne décennale est de 587 000 tonnes, soit 113 000 tonnes de plus.

Or, en 2023, un peu plus de 1,4 million de tonnes avaient été récoltées, le même ordre de grandeur qu'en 2022. Ces nombres sont loin de la moyenne habituelle qui tournait autour de 1,8 million de tonnes avant la suppression du quota sucrier en 2017. Rappelons qu'au début du siècle, l'objectif de l'État et de la filière était de faire remonter la production à 2,5 millions de tonnes, et donc de dimensionner les deux usines pour traiter cette production. Les 2,5 millions de tonnes apparaissent maintenant hors de portée. C'est ce qu'indique d'ailleurs le nombre retenu par le Plan de relance de la filière s'inscrivant dans le Plan régional de souveraineté alimentaire signé le 10 oc-

tobre 2023 : objectif 1,9 million de tonnes de canne à sucre pour une récolte annuelle.

Pas la faute de la météo

Depuis 2022, les bas niveaux historiques en termes de récolte de cannes à sucre se succèdent à La Réunion. La météo ne peut être la seule et principale explication.

Depuis 2017, les plantations de cannes à sucre ont diminué de 2000 hectares. Cette baisse de 10 % en quelques années est liée à un revenu insuffisant pour les planteurs. Une étude d'Agreste publiée cette année soulignait que dans nombre d'exploitations, c'est le revenu du conjoint qui n'est pas agriculteur qui permet à l'activité de se poursuivre car les revenus dégagés sont de l'ordre du seuil de pauvreté.

La hausse du coût de production provoquée par l'augmentation du prix des intrants n'est pas répercutée dans le prix de vente de la canne à sucre au seul acheteur, l'industriel Tereos. L'État compense en partie par des aides qui augmentent. Elles constituent désormais 60 % du revenu du planteur. Pendant ce temps, le prix des produits tirés de la canne à sucre augmente. Par exemple, celui de l'électricité a subi une hausse de plus de 40 % en 2 ans, mais la recette bagasse stagne. Concernant la vente de la mélasse et du sucre, c'est l'opacité.

La CGPER rappelle le véritable enjeu : le revenu

Dans ces conditions, « les planteurs sont aujourd'hui démotivés, voire démoralisés. Les petites exploitations se dirigent vers l'abandon de la culture de la canne ou la reconversion vers des productions maraîchères ou fruitières », rappelle un courrier de la CGPER adressé le 26 septembre dernier au préfet, aux présidents de la Région et du Département et aux ministres de l'Agriculture, et des Outre-mer ». Ce courrier soulignait que « le véritable enjeu aujourd'hui réside dans la perte des revenus, particulièrement préoccupante pour les petites et moyennes exploitations, qui se trouvent dans une situation de plus en plus précaire ».

Le résultat de la récolte 2024 est la conséquence de cette situation. Elle appelle à une prise de conscience urgente des pouvoirs publics de la nécessité d'un partage plus équitable des richesses tirées de la canne à sucre, afin que les planteurs puissent vivre dignement de leur travail. C'est la condition nécessaire à la relance de la production de cannes à sucre à La Réunion.

M.M.

« I trape pa moush avèk vinèg ! » : In kozman pou la route

Médam zé méssyé, la sossyété, koz èk mwin sé koz èk in kouyon, mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami la pa promyèr foi mi anparl azot kozman-la. Lé pa pars mi yèm ali — an vérité mi yèm pa li — mé plito pars mi trouv li lé itil dann toute zaktivité d'la vi. Li lé itil dann lédikasyon zanfan, li lé itil dann travaye, itil dann la politik, itil in pé dann toute sorte shoz si wi pran son kontropyé.

Avèk vinèg, an prinssip wi fé sov bann moush. Pètète pa toultan, mé la plipar d'tan. Antouléka sé sak i fé la kaz kan la sézon sho i ariv é kan moush i pran azot in mové lidé poz dsi manzé. Avèk domyèl sé lo kontrèr : wi atir vréman lo moush. Aou d'pyèz azot si sé sak wi vé.

Aster dan la vi ni pé dir lé pli fassil gingn in n'afèr an doussèr plito k'an britalité. Si ni féllissite in marmaye pou son déssin, aprésa sirésèrtin li va fé in léfor pou bien déssiné. Si wi krétik son déssin, sirésèrtin ou va dégoute ali pou déssiné.

Alé ! Mi kite azot rofléshir la dsi é ni rotrov plidvan, sipétadyé.

Justin

Budget 2025 : Paris demande plus de 36 millions d'euros aux collectivités réunionnaises

Éricka Bareigts : « Mise en danger des finances des communes et intercommunalités de La Réunion »

La maire de Saint-Denis alerte sur une conséquence du projet de Budget 2025 du gouvernement : les communes et intercommunalités de La Réunion devront contribuer à hauteur de plus de 36 millions d'euros au redressement des comptes publics de la France. Compte-tenu de la situation de La Réunion et du rôle d'amortisseur social des collectivités, un tel projet risque de provoquer « un effondrement financier des communes ». Ericka Bareigts sera aujourd'hui à Paris pour rencontrer le gouvernement et l'Association des maires de France pour faire entendre la voix des collectivités réunionnaises.

« Le nouveau gouvernement, sans majorité à l'Assemblée nationale, semble faire le choix désastreux de vouloir réduire le financement des communes et intercommunalités de La Réunion.

Ainsi, selon les estimations d'Intercommunalités de France, la contribution au redressement des comptes publics de la France se porterait pour les communes et intercommunalités réunionnaises à un total de 36 377 447 euros. La Commune de Saint-Denis devrait supporter à elle seule un effort de plus de 5 millions d'euros quand une commune comme Le Port serait exposée à une baisse de son budget de fonctionnement pour près d'1,5 million d'euros. Les villes les plus fragiles financièrement seraient aussi concernées : Sainte-Marie pour 1,2 million d'euros, Saint-Benoît pour 1,3 million, Saint-André pour 1,7 million. Ce sont ainsi douze communes réunionnaises et les cinq intercommunalités qui seraient impactées.

Or, le contexte social est alarmant.

La Réunion connaît des indicateurs socio-économiques et de développement en deçà de la moyenne nationale. Le soutien de nos collectivités pour nos familles et nos entreprises reste primordial et c'est

bien le bloc communal qui est en première ligne. La commande publique est aussi un levier de croissance pour nos entreprises.

Or, notre territoire subirait des prélèvements massifs, estimés à 36 millions d'euros, sans bénéficier des mesures compensatoires accordées à d'autres communes françaises. Cette injustice fiscale est aggravée par une réduction de près de 35 % du budget du programme « Conditions de vie Outre-Mer », qui finance en grande partie les collectivités, et par la réduction et la suppression d'autres financements tels que le FCTVA ou le fonds vert.

Comment comprendre une telle décision alors que les collectivités se mobilisent depuis plusieurs mois à la demande du préfet pour relancer la commande publique et sortir le secteur du BTP de la crise ? Comment admettre que des communes, bénéficiant de dispositifs d'accompagnement du fait de leur fragilité financière soient brusquement mises à contribution ?

Face à cette situation critique, nous demandons au gouvernement de travailler avec notre territoire dans son ensemble, de prendre en compte les réalités sociales et économiques spécifiques de notre île. Il est essentiel que les collectivités de La Réunion, déjà fragilisées, ne soient pas davantage pénalisées par des décisions budgétaires nationales qui n'intègrent pas leurs particularités.

Je rencontrerai dès lundi à Paris le Gouvernement et l'Association des Maires de France pour être le relais de nos collectivités.

Les élus et les responsables locaux comptent sur une réponse rapide et favorable du gouvernement pour éviter un effondrement financier des communes et garantir un avenir meilleur aux habitants de La Réunion.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
80e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Avèk Chagos, Maurice i sar tounsh le Jakpot ?

Mézami, mi panss zot la suiv lafèr Chagos é zot i koné oussa, zordi l'afèr la fine arivé, apré pliss sinkantan passé a tourn an ron par lo fète GB la désside viole lo droi internassional la dékolonizassion. Mi panss zot néna an mémoir bann déssizion lassanblé zénéral l'ONU épi lo zizman la cour internassional La Haye. Zot i rapèl sirman l'AG l'ONU la désside domann Langlètèr rann tériroir-la La républik Maurice.

La GB la fé sa movèz tète épi la di, pou èl la déssizyon l'ONU lété nul é non advenu, mé final de konte la préssion internassyonal la fini par obliz Langlètèr avèk lo konsantman lé Zétazini d'négossyé pou rann Maurice bann zil Chagos.

Lo troi oktob nou la aprann Maurice épi Langlètèr l'avé tonb dakor pou rann Lo tériroir Chagos la Républik Maurice avèk in bémol koté d'Diégo Garcia : bann shagossien lé pa rokoni dann zot droi rézide dann Diégo — Mi panss zot i souvien kan bann shagossien téi manifèst dann Maurice, zot téi kriye « Rann nou Diégo » é zistoman oila ké dsi diégo Garcia zoti gingn pa konplètèman satisfakssion.

Bann shagossien lé kontan sète akor-la sof dsi lo poin Diégo Garcia. Sé pou sa dann zot assanblé zénéral zot la déklar, la lite lé pa fini é zot i vé zot popilassion i roviv dann Diégo galman... Maurice ossi la kontante ali avèk lakor mé ni koné, dann zète afèr Maurice la tounsh lo jakpot :

Dabor son onèr sar réstoré avèk lo rotour Chagos sou son lotorité. Ansuite si noute voizine lé dann lobligassion la baz militér anglo amèrikène i rèss dsi zot tériroir zot va tounsh in loiyé, anfin zot léss pass maritimei sava goumanté ziska trape 2 milion km² dann in psséan avèk bonpé rishèss.

Si sa i apèl pa in Jakpot mi koné pa koman sa i apèl ! A bon antandèr salu !

Justin